

L'Info Relais

Mars — Avril
2023

Relais Petite Enfance du SEEB

✉ 3 Rue Vallières Sud,
25220 CHAEZEULE

☎ 03 81 57 81 44

📧 relais.seeb@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi

16h - 19h, uniquement sur rendez-vous

Le Mercredi

9h - 12h, visite, sur rendez-vous et par téléphone

Le Jeudi

14h - 17h, uniquement par téléphone

Le Vendredi

13h - 16h, uniquement par téléphone

Le journal du Relais Petite Enfance du SEEB



La formation continue en 2023 est là !

Pour vous inscrire et connaître les formations disponibles, n'hésitez pas à contacter directement le Relais Petite Enfance de votre secteur.

ST Initial : le vendredi 28 et samedi 29 avril 2023 (secteur Quingey)

Recyclage SST : le vendredi 28 avril 2023 (secteur Boussières)

Droits et Devoirs : les samedis 3, 10 et 24 juin 2023 (MFR de Morre)

Accompagner l'évolution motrice et sensoriel du jeune enfant : vendredi 9 et lundi 19 juin 2023 (Montferrand le Château)

Parler un mot un signe—Niveau III : Les samedis 18 mars et 1er avril 2023 (MFR de Morre)

NUMÉROS UTILES

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

**DREETS : 0 806 000 126 (Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail et
des solidarités)**

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)

Les animations du relais

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis et vendredis matins, hors périodes de vacances scolaires, entre 9h30 et 11h.

Déroulement :

9h30 – 10h : Accueil et jeux libres

10h – 11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)

11h – 11h30 : Rangement des jeux

Mars 2023

Jeudi 2 mars 2023, CHALÈZE : Jeux Libre

Vendredi 3 mars 2023, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE : Jeux Libre

Jeudi 9 mars 2023, VAIRE : Jeux Libre

Vendredi 10 mars 2023, NOVILLARS : Jeux Libre

Jeudi 16 mars 2023, AMAGNEY : Ludothèque la Toupie

Vendredi 17 mars 2023, CHALEZEULE : Circomotricité

Jeudi 23 mars 2023, THISE : Éveil Musical

Vendredi 24 mars 2023, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ : Jeux Libre

Vendredi 31 mars 2023 : Éveil Artistique

Avril 2023

Vendredi 7 Avril 2023, BESANÇON : Visite de la ferme des Vaïtes

(Vacances de Pâques)

Vendredi 28 Avril 2023, ROCHE LEZ BEAUPRÉ : Jeux Libre

Le planning peut être amené à évoluer. Certaines animations peuvent faire l'objet d'une inscription préalable. Vous serez prévenu(e)s chaque semaine par email des animations du jeudi et du vendredi avec les mises à jour.

Pour les parents curieux découvrir ces actions, n'hésitez pas à contacter directement le Relais Petit Enfance !

Ateliers Massage Bébé Deuxième édition !

En partenariat avec « La Maison des Novillarois » située à Novillars, nous proposons aux parents qui le souhaitent des ateliers de massages bébés (pour des enfants âgés de 1 à 10 mois).



Selon l'Association Française de Massage pour Bébé, "le massage pour bébé est l'art d'utiliser le toucher nourrissant afin de communiquer avec son enfant, pour lui montrer qu'il est aimé, accueilli et respecté. Il est important qu'il se sente en sécurité et rassuré dans son nouveau monde. C'est un merveilleux moyen de créer un lien avec son bébé parce que le massage a des bénéfices émotionnels et physiques. Il aide à fonder un lien de proximité entre parent et bébé qui a des bénéfices éternels".

Ces ateliers sont organisés sur 3 séances. En raison de la continuité et de la progression des différentes séances, il est **essentiel d'être présent lors des 3 interventions**. C'est pourquoi lors de votre inscription, il est indispensable de vous engager sur les trois créneaux proposés.

Les dates :

1^{ère} session (Vacances Pâques)

Samedi 8 avril 2023

Mercredi 12 avril 2023

Samedi 15 avril 2023

2^{ème} session (Vacances Toussaint)

Samedi 21 octobre 2023

Mercredi 25 octobre 2023

Samedi 28 octobre 2023

Horaire :

De 9h30 à 11h

Lieu des ateliers :

EVS de Novillars

Place du 8 mai 1945

25220 NOVILLARS



Conditions d'inscription :

- Inscription obligatoire auprès de l'EVS de Novillars (Places limitées)
- Un adulte pour un enfant maximum.
- Enfant de 2 à 7 mois

Coordonnées pour l'inscription :

• Téléphone : 07.57.47.16.58

• Email : evs.novillars@yahoo.com



Convention Collective de la Branche du secteur du Particulien Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 1er janvier 2022.

Annexe 4 : Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite



Les salariés de l'emploi à domicile peuvent bénéficier d'une indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite. Cette garantie entre en vigueur le 1er janvier 2023. Les différentes modalités, conditions, calculs et financements sont précisés dans l'annexe 4 de la convention collective.

En raison du particularisme du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et dans une démarche de reconnaissance et de fidélisation des salariés de la branche, les partenaires sociaux ont choisi de mettre en place une indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite plus favorable que celle prévue par les dispositions du code du travail. Les partenaires sociaux ont choisi de confier la gestion de cette indemnité conventionnelle à l'IRCEM Prévoyance, partenaire historique du secteur.

L'indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite est versée en 1 seule fois. Son montant est fonction des périodes d'emploi exercées et des salaires perçus dans la branche du particulier employeur et de l'emploi à domicile.

Comment faire votre demande ? Vous devez directement contacter l'IRCEM Prévoyance.

Pour l'obtenir, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- connectez-vous à votre Espace client ;
- faites une demande en complétant le formulaire de contact sur <https://www.ircem.com> ;
- appelez le : 0 980 980 990 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 (appel non surtaxé) ;
- écrivez à : IRCEM Prévoyance – 261, avenue des Nations Unies – BP 593 – 59060 Roubaix cedex 1.



Les démarches en cas d'arrêt maladie

M. Henri est assistant maternel est malade. Son médecin estime qu'il n'est pas en mesure d'exercer son activité, il lui prescrit un arrêt de travail de 7 jours.

En tant qu'assistant maternel, vous devez effectuer les démarches ci-dessous auprès de votre CPAM, pour le calcul de vos droits aux indemnités journalières.

Les démarches dans le cadre de Pajemploi



Bon à savoir :

Assistants maternels, si votre médecin n'a pas effectué la télétransmission de votre arrêt de travail à la CPAM, c'est à vous de leur envoyer directement les volets 1 et 2 ! Le volet 3 étant réservé à votre/vos employeur(s).

Pour en savoir plus :

- Sur pajemploi, visio-conférence : « [Tout savoir sur l'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières](#) » source
- Sur pajemploi, document « [Tout savoir sur l'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières](#) » source
- CPAM : <https://www.ameli.fr> ou Tél. : 36 46 ou Tel. Employeur : 36 79

Urssaf

L'Assurance
Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Sac sensoriel



Ingrédients pour faire le gel :

- 1 litre d'eau
- 6 gr d'agar-agar
- du colorant alimentaire

Autres matériels :

- feuilles en mousse
- yeux mobiles
- un sac de congélation

- Dans une casserole, verser l'eau puis ajouter le colorant alimentaire et l'agar-agar.
- Porter à ébullition pendant 5 minutes puis laisser refroidir.
- Pendant ce temps, réaliser des poissons, pieuvres dans les feuilles en mousse. Coller des yeux mobiles.
- Verser la préparation dans un sac congélation zippé sans oublier de mettre à l'intérieur des petits poissons, pieuvres...en prenant soin de chasser un maximum d'air du sac.

Source : <https://leriredesanges.com>

>> Si vous disposez d'une machine sous-vide, vous pouvez remplacer le sac congélation par ce système. Possibilité également d'ajouter différentes décorations (pompons, paillettes)

Yoga du tout petit (le 20/01/2023) à Chalezeule



Éveil Musical (le 03/02/2023) à Marchaux-Chaudefontaine



Ludothèque La toupie

Une fois par mois la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur les communes de **Nouillars, Thise, Chalezeule et Roche lez Beaupré.**

Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison ! Aurélien se fera une joie de vous accueillir!

Pour connaître le calendrier des animations et les tarifs, merci de contacter la ludothèque par mail:

ludo.latoupie@famillesrurales.org

Ou d'aller directement sur le site : https://www.famillesrurales.org/ludotheques_doubs/Contenu.php?article=1&arbo=2



Zone de couverture du Relais

Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Deluz, Marchaux-Chaudefontaine, Nouillars, Roche-lez-Beaupré, Thise et Vaire.

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le net :

Site web : <https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Page Facebook : « Relais Petite Enfance du SEEB »